

Ste Marguerite, le 5 janvier 2009

DIRECTIVE REACH

En suivant la directive REACH, la société kdg France confirme son engagement dans une démarche environnementale qui concerne tous les processus de fabrication de l'entreprise.

Dans ce cadre, les produits fabriqués : disques optiques (CD-Audio, CD-ROM, DVD et Blu-ray) suivent la directive **(CE) No 1907/2006 (REACH)**. C'est un contrôle permanent sur l'approvisionnement de nos matières premières ainsi que sur nos processus de fabrication.

Pour les produits de packaging, la société kdg France sélectionne les fournisseurs qui s'engagent dans cette même démarche et adhèrent à la directive REACH (imprimerie, packaging cartonné, boîte plastique, carton d'emballage,...).

Dans le cadre d'éléments fournis par nos clients (packaging, imprimerie, disques, goodies, etc.), ceux-ci s'engagent de leurs conformités. kdg France ne pourra en assumer la responsabilité.

Une fois de plus kdg France avance dans un domaine qui lui tient à cœur : le respect de l'environnement.

Andrey Ivanov
Responsable qualité



François-Xavier Juzdzewski
Directeur Général



kdg france

siège et usine

ZI des Paituotes
88100 Sainte-Marguerite
Tél. : +33 (0)3 29 58 40 70
Fax : +33 (0)3 29 58 36 56
www.kdg.fr

service commercial

11, av. du Général Leclerc
92100 Boulogne
Tél. : +33 (0)1 46 10 02 10
Fax : +33 (0)1 46 10 02 11
kdg.france@kdg.fr